

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 29 NOVEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique (arrivée à 18 h 23 au Rapport n° 19/5-024 - partie au Rapport n° 19/5-057)/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte (partie au Rapport n° 19/5-017)/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile (arrivé après l'appel nominal à 17 h 12)/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier (arrivé à 18 h 00 au Rapport n° 19/5-014)/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/5-007)/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François (parti au Rapport n° 19/5-052)/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric (parti au Rapport n° 19/5-047)/ BAREIGTS Éricka (partie au Rapport n° 19/5-014)/ ARLANDON Corine/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ DOKI-THONON Lisianne (partie au Rapport n° 19/5-042)/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 49 au Rapport n° 19/5-011 - partie au Rapport n° 19/5-058)/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 19 au Rapport n° 19/5-003)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

À son départ (20 h 21 / Rapport n° 19/5-057)

ORPHÉ Monique

par DELORME Éric

À son départ (18 h 12 / Rapport n° 19/5-017)

ADAME Brigitte

par MAILLOT Gérald

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Brigitte

par FONTAINE Gabrielle

MARCHAU Jean-Pierre

par SUDNIKOWICZ

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

(jusqu'au Rapport n° 19/5-052)

À son départ (17 h 58 / Rapport n° 19/5-014)

BAREIGTS Éricka

par LOWINSKY Jacques

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BELDA David

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

(jusqu'au Rapport n° 19/5-058)

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

VITRY Faouzia

par FOURNEL Dominique

Pour toute la durée de la séance

HO-SHING Cynthia

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

| | | | | |
|-----------------------|--|---|---|-----------------------------------|
| (1) | ANNETTE Gilbert ANDAMAYÉ Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel | (Président) (délégués/ Ville) | au titre du CCAS de Saint-Denis | Rapport n° 19/5-014 |
| | DUCHEMANN Yvette | (lien de parenté) | au titre du Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles | |
| | LOWINSKY Jacques | (lien de parenté) | au titre de Lokal de la Source | |
| | ASSABY Maximilien | (lien de parenté) | au titre de Run Action | |
| | ANNETTE Gilbert | (lien de parenté) | au titre de l'ANVPR | |
| | ADAMÉ Brigitte VOLIA-GARNIER Laetitia | (déléguées/ Ville) | au titre du CRIJ de la Réunion | |
| | ASSABY Maximilien | (lien de parenté) | au titre du CAP | |
| | ANNETTE Gilbert KICHENIN Virgile BÉLIM Audrey VOLIA-GARNIER Laetitia HOAREAU Jean-François | (Président) (délégués/ Ville) | au titre de la MLN | |
| | VITRY Faouzia | (Vice-Présidente) | au titre du CÉVIF | |
| | (1) | ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia | (Président) (délégués/ Ville) | au titre de la CDÉ de Saint-Denis |
| BOMMALAIS Geneviève | | (Vice-Présidente) | au titre de l'ADÉSC | |
| ANDAMAYÉ Marie-Annick | | (lien de parenté) | au titre du BCD | |
| CHOPINET Gérard | | (lien de parenté) | au titre du CRGSH | |
| LOWINSKY Jacques | | (lien de parenté) | au titre de Lasours Handball | |
| COUDERC Alain | | (élu délégué) | au titre de l'OMS de Saint-Denis | |

| | | | |
|------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| KICHENIN Virgile | (délégué/ Ville) | au titre de la SIDR | Rapport n° 19/5-018 |
|------------------|------------------|---------------------|---------------------|

| | | | |
|-------------|------------------|----------------------|---------------------|
| BELDA David | (délégué/ Ville) | au titre de la SÉDRÉ | Rapport n° 19/5-019 |
|-------------|------------------|----------------------|---------------------|

| | | | |
|-------------|------------------|----------------------|---------------------|
| BELDA David | (délégué/ Ville) | au titre de la SÉDRÉ | Rapport n° 19/5-020 |
|-------------|------------------|----------------------|---------------------|

| | | | |
|---------|--|-------|---|
| CCAS | Centre communal d'Action sociale | ANVPR | Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion |
| CRIJ... | Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion | CAP | Club Animation Prévention |
| MLN | Mission locale Nord | CÉVIF | Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales |
| CDÉ... | Caisse des Écoles de Saint-Denis | ADÉSC | Association dionysienne d'Éducative sportive canine |
| BCD | Basket Club dionysien | CRGSH | Club Roland Georget Sports Handicap |
| OMS | Office municipal des Sports | SIDR | Société immobilière du Département de la Réunion |
| SÉDRÉ | Société d'Équipement du Département de Réunion | | |

(1) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195049-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

| | | | |
|---|--|----------------------|---------------------|
| FONTAINE Gabrielle | sur la Colline des Camélias | à titre personnel | Rapport n° 19/5-021 |
| FONTAINE Gabrielle | sur la Colline des Camélias | à titre personnel | Rapport n° 19/5-022 |
| (1) DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard HOARAU Serge | (déléguee/ Département) (délégués/ CINOR) | au titre de l'ÉPFR | Rapport n° 19/5-028 |
| KICHENIN Virgile | (délégué/ Ville) | au titre du CAUE | Rapport n° 19/5-031 |
| KICHENIN Virgile | (délégué/ Ville) | au titre du CAUE | Rapport n° 19/5-032 |
| ORPHÉ Monique | (déléguee/ Ville) | au titre de l'ADIL | Rapport n° 19/5-033 |
| (2) ADAME Brigitte | (déléguee/ Ville) | au titre de la SHLMR | Rapport n° 19/5-056 |
| BELDA David | (délégué/ Ville) | au titre de la SÉDRÉ | Rapport n° 19/5-058 |

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/5-017

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 9 DECEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195049-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

OBJET **Casino de Saint-Denis**
Prolongation de la délégation de service public

Par contrat de délégation de service public local en date du 13 janvier 2004, la Ville de Saint-Denis a confié à la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion (STHCR), la gestion et l'animation des installations du Casino de Saint-Denis.

Les trois activités principales du Casino sont les jeux, l'animation et la restauration.

Ce contrat a été conclu pour une durée de quinze ans, à compter de la première autorisation de jeux délivrée par le Ministère de l'Intérieur, le 16 juillet 2004.

Il a par ailleurs été prolongé d'un an, par délibération du Conseil municipal en séance du 15 décembre 2018, pour s'achever le 30 avril 2019, afin de pouvoir conduire sans encombre la procédure de passation d'une nouvelle concession de service public.

Cette procédure s'achèvera, au début de l'année 2020, par l'attribution définitive de la concession au nouveau casinotier par délibération du Conseil municipal.

Le nouveau concessionnaire aura alors l'obligation de demander au Ministère de l'intérieur son autorisation de jeux. Or, il se trouve que cette demande doit lui être soumise quatre mois avant le terme de la précédente autorisation, soit le 30 décembre 2019.

Strictelement, il ne pourra pas respecter ce délai contraint. Aussi, est-il nécessaire, pour éviter le risque d'une fermeture administrative du Casino (faute d'autorisation de jeux), de prolonger de quatre mois le contrat actuel du délégataire.

Avec un contrat prolongé jusqu'au 31 août 2020, le nouveau concessionnaire pourra déposer son dossier de demande d'autorisation de jeux, au plus tard, le 30 avril 2020.

Par conséquent, il est proposé de prolonger la durée actuelle du contrat de quatre mois jusqu'au 31 août 2020 et de permettre ainsi au casinotier retenu de déposer sa demande d'autorisation de jeux, dans les délais imposés par le Ministère.

Par ailleurs, la dernière autorisation de jeux en vigueur ayant été délivrée pour une période s'achevant le 30 avril 2020, il est également nécessaire d'émettre un avis favorable au renouvellement pour quatre mois de celle-ci, soit jusqu'au 31 août 2020.

Le renouvellement de l'autorisation porte sur les jeux suivants :

| | Mise minimale | Nombre de tables autorisées | Nombre de tables installées |
|----------------------------|--------------------------|--|--|
| Roulette anglaise | 1 € | 2 | 2 |
| Texas hold'em poker | 1 € | 2 | 2 |
| Black jack | 1 € | 2 | 1 |

Les machines à sous seront aux nombre de 175 autorisées, dont 150 installées.

Les heures limites de fonctionnement seront fixées comme suit :

- . pour les jeux traditionnels de 15 h à 04 h.
- . pour les machines à sous de 10 h à 04 h.

Conformément à l'article 7-2 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, il revient au Conseil municipal de rendre un avis sur la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux.

Aussi, je vous propose :

- 1° de prolonger jusqu'au 31 août 2020, fin de service, la durée du contrat de délégation de service public du Casino de Saint-Denis liant la Ville et la STHCR ;
- 2° de m'autoriser à signer l'avenant y afférent, ci-annexé ;
- 3° d'émettre un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux devant être adressée prochainement par le concessionnaire au Ministère de l'Intérieur, pour une durée de quatre mois supplémentaires.

OBJET **Casino de Saint-Denis**
Prolongation de la délégation de service public

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/5-049 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Economie Marchande / Economie Solidaire » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Prolonge jusqu'au 31 août 2020, fin de service, la durée du contrat de délégation de service public du Casino de Saint-Denis liant la Ville de Saint-Denis et la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer l'avenant y afférent, ci-annexé.

ARTICLE 3

Émet un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux devant être adressée prochainement au Ministère de l'Intérieur par le concessionnaire de la DSP, pour une durée équivalente de quatre mois supplémentaires.

AVENANT N°9

**AU CAHIER DES CHARGES PORTANT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
D'EXPLOITATION ET D'ANIMATION DU CASINO DE SAINT-DENIS**

Vu le contrat de Délégation de Service Public d'exploitation et d'animation du Casino de Saint-Denis daté du 13 janvier 2004 et ses avenants n°1 à 6 ;

Vu le Cahier des Charges du 13 janvier 2004 y afférant ;

Vue la Délibération n° XX/11-19 du Conseil Municipal en séance du 29 novembre 2019 portant modification de l'article 5 du cahier des charges ;

IL EST D'UN COMMUN ACCORD CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

L'article 5 du Cahier des Charges susvisé est complété par les dispositions suivantes :

La durée du présent contrat est, après délibération du Conseil municipal en date du, prolongée de quatre mois, soit jusqu'au 31 août 2020.

ARTICLE 2 :

Les autres articles du cahier des charges demeurent sans changement.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Saint-Denis, le

Pour la Commune de Saint-Denis

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Pour la STHCR

LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GENERAL

Jean-Charles OTTAVI